

maintien de la paix et la protection des richesses naturelles. En conséquence, les États continuent à armer d'autres États ou d'autres factions régionales. Les États ont également, sur la scène nationale, d'importantes motivations à produire et à transférer des armes légères, dont la plus importante est la nécessité d'armer des appareils répressifs et de générer des revenus provenant de sources externes.

La diffusion des armes légères et de petit calibre a été renforcée par la décentralisation de la production. La commercialisation du marché gouvernemental des armes légères est devenue une ressource financière importante pour les économies assujetties aux transactions en argent comptant et elle contribue à alimenter les études et les recherches militaires. Signalons à titre d'exemple que lorsque l'Union soviétique s'est désintégrée, elle avait un urgent besoin de devises fortes. En raison de la présence, sur son territoire, d'une grande quantité d'armes de petit calibre prisées des marchés internationaux, l'exportation de ces armes a connu une vogue sans précédent.

En plus des armes légères vendues par l'État, le marché noir et le marché semi-clandestin représentent des sources importantes de prolifération des armes légères. Puisque les protagonistes qui oeuvrent dans ce secteur opèrent en marge des canaux officiels et légaux, ils sont difficiles à contrôler. En outre, dans ce commerce, la gamme des intervenants est si large qu'elle englobe autant les services de police ou de sécurité que des organisations criminelles. Les stocks imposants d'armes devenues excédentaires à la fin de la Guerre froide représentent la principale source d'approvisionnement du marché noir. Dans de nombreux pays, la surveillance et le contrôle de ces surplus se sont avérés incroyablement difficiles.

Mathiak conclut que la « prolifération des fabricants, la diffusion des armes au sein de la société civile et l'état fragile de nombreux États ont amené ces États à perdre un grand nombre des mécanismes de contrôle dont ils disposaient pour neutraliser les instruments de la violence. » En présence de forces économiques qui favorisent la prolifération des armes légères, de régimes qui ont besoin d'armes de petit calibre pour équiper leur structure militaire répressive et de groupes criminels organisés à l'échelle transnationale capables de menacer ou d'intimider les gouvernements, « il est difficile de trouver des motifs d'optimisme et de croire en la diminution du commerce des armes légères – et encore moins à son contrôle – dans un proche avenir. »

**720.** Meek, Sarah. "United Nations Report on Firearms Regulation." Institute for Security Studies (ISS) Occasional Paper No. 23. APC Electronic Computer Conference. Juin 1997.

Ce document, divisé en quatre sections, résume le rapport sur la réglementation des armes à feu de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. La première section examine les conclusions du rapport, la deuxième commente l'information fournie sur le trafic et la contrebande d'armes à feu, la troisième présente les conclusions et recommandations de la Commission et la quatrième propose des options stratégiques pour l'Afrique du Sud. Meek présente quatre initiatives régionales que l'Afrique du Sud pourrait prendre en considération :

- 1) examiner les restrictions sur l'importation des armes de poing;